



**COMPTE-RENDU
DU COMITÉ DE PILOTAGE
ZSC NATURA 2000 FR9301511**

Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur

jeudi 27 novembre 2025 - Montmaur

sous la présidence de M. PAVIER Marc - en remplacement de M. GASCARD Fabien

Compte rendu rédigé par : E. Hustache



1. Membres Présent.e.s & excusé.e.s (85 Membres)

[Présentation téléchargeable ici](#)

Feuille de présence

Émargement : 24 personnes (+ 3 personnes)



**ZSC NATURA 2000 FR9301511
"Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur"
Comité de pilotage**



Montmaur – jeudi 27 novembre 2025

Nom	Prénom	Structure/Organisme	Tél.	m@il	Signature
Téte	Stéphane	Région Sud		stéphane.tete@region-sud.fr	
Bouballay	Théophile	SMIGIBA	-	-	
MARTIN	Priscillia	FDC 05			
Allemend	Édouard	DDT 05	-		
ROTH					
BOUANET	Elodie	CTGTD - N2000 Guin			
TANUCCI	Marie-Christine	Agence de Dévoluy		marie-christine.tanucci@agence-devoluy.com	
GAUTIER	Patricia	TRAT			
LEGBROS	Georges	Zola Touloumou			
BOLTRON	Claudie	Agglo Gap		claudie.boltron@agglo-gap.fr	
GIRODON	Alain	LPO			
TOURENO	IVAN	LP SMIGIBA			
LEBARON	Olivier	DEPARTEMENT			
SALETTI	Hélène	Stéphane Jeannin		stéphane.saletti@orange.fr	
Pavie	Marc	SMIGIBA			
CAZAGUER	Yves	CAF Buëch-Dévoluy			
GARNERI	Nicel	CDTE 05	0603567582	nicel.garneri.cdt05@gmail.com	
PERRROT	Charlotte	OFB		charlotte.perrrot@ofb.gouv.fr	
BERNARD-LAURENT	Ariane	Rapporteur DREM	07 70210293	bernard-laurent@wanadoo.fr	
ANDRÉ	Céline	TEOS		celine.andre@teos.fr	
TULLE	Jennifer	TEOS		l-jennifer.tulle@teos.fr	
POGNART	Yannick	OFB 05			
Bertrand Lefèvre	Lætitia	OFB 05			
HUSTACHE	Eric	SMIGIBA	06 45 14 12 11	ehustache@smigiba.fr	



Cofinancé par
l'Union européenne

Excusé.e.s (13 personnes) :

Prénom NOM	Fonction	Structure
Bertrand LIENARD	Directeur	Conservatoire Botanique National Alpin
Sylvain ABDULAHAK	Coordinateur du service connaissance	Conservatoire Botanique National Alpin
Nicolas LEVOYER	Directeur	Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar
Audrey PAGANO	Chargee de projets - Coordinatrice Action territoriale	Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir
Philippe BERTOCHIO	Président	Spéléo Club Alpin de Gap & Comité Départemental de Spéléologie et de Canyon des Hautes-Alpes
Emmanuel COSSON	Directeur	Groupe Chiroptère de Provence
Améandine RAVRY	Présidente	Comité Technique de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade des Hautes-Alpes
Nathalie AUBIN	Directrice	Office du Tourisme - Sources du Buëch
Régis ALEXANDRE	Directeur	Office du Tourisme - Terres de Gap
Simon VIEUX	Ingénieur pastoraliste	Centre d'Etudes & de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
Nathalie GIRARD	Coordinatrice pôle Productions Animales et Pastoralisme	Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
Orane BRINGUIER	Chargee de missions	Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont
Carolyne VASSAS	Directrice	SMIGIBA



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

09 66 44 21 26 – 06 45 14 12 12

@ : ehustache@smigiba.fr

1/6



Cofinancé par
l'Union européenne

2. Ordre du jour du COPIL (Séance plénière)

- Gouvernance
- Suivi administratif et financier
- Contrat Natura 2000
- PAEC – MAEC
- Charte Natura 2000
- Études d'incidences Natura 2000
- Suivis scientifiques
- Communication
- Dotation aménités rurales
- Divers

3. Introduction

En l'absence de M. GASCARD Fabien et après validation par la Région SUD, M. PAVIER Marc (Vice-Président du SMIGIBA) assure la Présidence de ce Comité de Pilotage et ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présent.e.s ainsi que la commune de Montmaur pour l'accueil dans ses locaux. Après un tour de table et après lecture de la liste des excusé.e.s, M. PAVIER introduit la séance.

« Alors que nous assistons à une extinction de masse de la biodiversité mondiale (NB : Depuis 200 ans, le rythme des extinctions d'espèces est 10 à 10 000 fois plus rapide que le rythme naturel (Source IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)), le réseau européen Natura 2000 contribue, à son échelle, depuis plus de 30 ans à participer à la préservation de nos territoires et à leur vitalité ... souvent sans le savoir.

Du haut des Alpages aux vallées cultivées, de nombreux agriculteurs du site Natura 2000 bénéficient de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques prenant en compte la biodiversité dans leurs pratiques. Aides financières dont les montants dépassent 1,3 millions d'euros sur la période de programmation 2023-2027.

L'acquisition de connaissances tant sur les espèces que sur les milieux naturels participe également au rayonnement de nos territoires. En 2025, la (re)découverte sur le site Natura 2000 d'espèces comme le râle des genêts ou le castor souligne le bon état de conservation des habitats naturels et l'importance de pouvoir engager des études pour éclairer nos décisions et actions futures

La question de l'eau, sous ses diverses formes, reste une des préoccupations majeures pour nos communautés montagnardes comme l'illustre les travaux menés actuellement sur la Karstologie et Hydrogéologie du Dévoluy via la thèse de Nathan Rispal (cf. présentation 2024) et du Petit Buëch via l'étude du BRGM piloté par le SMIGIBA.

En cette année internationale de la préservation des glaciers, le massif du Dévoluy abrite encore quelques glaciers rocheux et souterrains (Chourum Clot ...) subissant les assauts des changements climatiques. Sur le plateau de Bure, certaines formations géomorphologiques héritées des périodes glaciaires passées, comme les sols polygonaux, fonctionnent dans un domaine périglaciaire toujours d'actualité ... mais jusqu'à quand ?

S'il fallait encore démontrer les avantages du réseau Natura 2000 sur le fonctionnement direct de nos collectivités, je ne ferai que rappeler le montant de plus de 700 000 € distribué depuis 2019 par l'État Français via la dotation aménités rurales aux communes du site Natura 2000.

2026, année d'élection municipale, verra également évoluer la gouvernance par le renouvellement du mandat de Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 et l'organisation de rencontres avec les nouvelles municipalités afin d'exposer le moteur européen de la préservation de notre biodiversité.

En ces temps d'instabilité politique et budgétaire, dans un contexte de décentralisation, comment ne pas se questionner sur la pérennité du portage structurel et financier de cette politique européenne à long terme, qu'est Natura 2000 ? Au vu des grandes échéances à venir, espérons que la Région Sud saura prioriser, dans nos territoires, cette politique ambitieuse de préservation du vivant ... dont nous faisons toutes et tous partie. »

4. Points administratifs et Financiers

4.1 Présidence comité de pilotage

Prochaine élection Président.e Copil Natura 2000 → mai/juin ou septembre/octobre 2026

Post élections municipales → Proposition de rencontre des conseils municipaux des communes du site Natura 2000

4.2 Membre Copil Natura 2000

Nouvel Arrêté Régional définissant les membres du copil → Travail en cours

4.3. Animation et financement

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a repris la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestre et leurs financements via le programme Européen FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) 2023-2027.

En région SUD/PACA, 47,55 ETP assurent la gestion de 137 sites Natura 2000 représentant environs 30 % du territoire.

A l'échelle régionale, le budget du FEADER 2023-2027 alloué à la politique Natura 2000 équivaut à 8,5 millions d'euros répartis entre l'UE (80%) pour 6,8 millions d'euros et la Région SUD/PACA (20%) pour 1,7 millions d'euros.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

☎ : 09 66 44 21 26 – 06 45 14 12 12

✉ : ehustache@smigiba.fr

2/6



Cofinancé par
l'Union européenne



→ En attente des 30% d'avance, le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) prévoit, d'ores et déjà, de demander un acompte auprès de la Région SUD en mai 2026 afin de limiter des déséquilibres de trésorerie.

5. Contrat Natura 2000

5.1 Bilan et perspectives

Depuis 2015 et la mise œuvre de l'animation du site Natura 2000 FR9301511 par le SMIGIBA, 9 Contrats Natura 2000 ont été engagés par divers porteurs de projets (collectivités, ONF) pour un montant de 236 407,79 €.

Sur 20 ans, un contrat Natura 2000 est engagé, en moyenne, tous les 2 ans sur le site Natura 2000.

Ces projets s'inscrivent dans le temps long.

Malgré un accompagnement de la structure animatrice dans les démarches administratives parfois complexes, l'avance de trésorerie peut être perçue comme un frein à la contractualisation.

5.2 Perspectives

→ Contrat Natura 2000 : dispositif développement de bois sénescents – La Faurie (2027/2028 ?)

→ La priorisation et la sélection par la DREAL PACA des contrats Natura 2000 devrait intervenir en juin 2026.

6. PAEC « Dévoluy Gapençais Haute-Durance » & MAEC

6.1 PAEC

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique « Dévoluy - Gapençais - Haute Durance » 2023 – 2027, est porté par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Le budget prévisionnel du PAEC « Dévoluy - Gapençais - Haute Durance » 2023 – 2027 est de 8 604 525 € pour 5 ans. Les sites Natura 2000 ont été identifiés comme prioritaires pour la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

6.2 Bilan MAEC

A mi-parcours, le bilan financier reste largement positif avec plus de **1,3 millions d'euros engagés sur 5 ans** dans le site Natura 2000 pour 19 agriculteurs individuels ou en groupement (GAEC) ainsi que sur 24 alpages collectifs.

On note toutefois une légère baisse de la contractualisation pour les individuels liée aux nouveaux cahiers des charges. Les collectivités, assurant la gestion des sites Natura 2000, comme le SMIGIBA, ont participé activement aux nombreuses **formations thématiques obligatoires** organisées par la chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes. Ces formations permettent de transmettre aux agriculteurs, ayant souscrit des MAEC, connaissances et informations sur les questions agro-environnementales.

7. Charte Natura 2000

Vu les conséquences fiscales vis à vis des collectivités (exonération TFNB) et sans animation volontaire de la démarche par la structure animatrice du site Natura 2000, aucune charte Natura 2000 n'a été signée depuis 2018.

8. Évaluation des incidences Natura 2000

8.1 Accès plateforme dématérialisée

Assurant environ 20% des évaluations d'incidences Natura 2000 annuelle du département des Hautes-Alpes, le SMIGIBA accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches administratives via un « porter à connaissance » environnemental spécifique aux enjeux Natura 2000 du territoire.

Pour rappel, le SMIGIBA, en tant que gestionnaire du site Natura 2000, n'émet pas d'avis sur les projets (PLU ...) et/ou manifestations/événements (Trails ...) réalisés sur le territoire, seuls les services de l'État (Préfecture) sont en capacité de formuler un avis officiel au titre de Natura 2000.

Malgré les diverses sollicitations de la Préfecture et des services de l'État, le gestionnaire du site Natura 2000 ne dispose toujours pas d'accès à titre consultatif à la plateforme <https://www.declaration-manifestations.gouv.fr/>.

→ Nouvelle sollicitation (courrier) des Services de l'Etat à prévoir

8.2 Tour de France 2026

Le 24 juillet 2026, le Tour de France traversera le site Natura 2000 au niveau du Col du Noyer et du Défilé de la Souloise. Afin de prendre en compte les enjeux environnementaux sur ces secteurs, certaines dispositions seront mises en œuvre (zones en défens, limitation sources de nuisances (caravane publicitaire ...)) en accord avec l'organisateur, les services de l'Etat et les collectivités locales.

→ Sollicitation d'ASO et de la mairie du Dévoluy pour la fourniture de matériel (filets)

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

09 66 44 21 26 – 06 45 14 12 12

ehustache@smigiba.fr



Cofinancé par
l'Union européenne

9. Suivis et études scientifiques

De nombreux suivis et études scientifiques sont organisés sur le site Natura 2000 en partenariat avec divers organismes : universitaires (CNRS ...), institutionnels (OFB ...), associatifs (CEN ...) ...

9.1 Nouvelle espèce : Le Castor d'Europe

Bien présent depuis de nombreuses années sur le bassin versant du Buëch, ce n'est qu'en 2024 que des indices de présences ont été relevés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 du côté de Rabou (Petit Buëch).

→ **Modification du Formulaire Standard de Données (FSD)**

9.2 Chiroptères

Plusieurs sites de reproduction sont suivis en partenariat avec diverses structures sur le site Natura 2000.

Globalement, les effectifs sur les sites suivis semblent se maintenir sauf sur la Roche des Arnauds.

En complément de SILENE (plateforme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP)) et afin de centraliser et accéder à l'ensemble des données de suivi des gîtes de chiroptères, une base de données dénommée « **Base Bastelle** » va être créée par le CEN PACA en 2026.

9.3 Râle des genêts

Avec le soutien financier de la DREAL PACA, la Ligue de Protection des Oiseaux en région Provence Alpes Côte d'Azur assure la déclinaison régionale du Plan National d'Action de cette espèce en danger d'extinction à l'échelle nationale.

En 2025, en France, 123 - 139 mâles chanteurs ont été dénombrés dont 21 dans les Hautes-Alpes.

Plusieurs nuits de prospections protocolées ont permis de localiser un individu (mâle chanteur) sur la commune de Gap. Malgré des propositions incitatives de report de fauche, l'agriculteur n'a pas engagé de mesures d'urgence.

→ **Intégration de ces suivis en 2026**

M. GIRODON (LPO 05) tient à souligner le problème de la mortalité de grands rapaces, notamment les nécrophages, par empoisonnement dont l'avifaune n'est pas principalement la cible.

M. HUSTACHE précise que certaines espèces bénéficiant d'importants programmes de réintroduction comme le Gypaète barbu peuvent être impactées par ces pratiques illégales et que les projets d'implantation de placettes individuelles d'équarrissage dans le Dévoluy sont à l'arrêt suite à ces éléments.

L'OFB rappelle les difficultés liées à cette problématique et informe l'assistance de procédures judiciaires en cours dans les Hautes-Alpes et départements voisins.

Mme BERNARD-LAURENT (Rapporteur scientifique) interpelle les services de l'Etat sur les lâchers de perdrix rouge en dessous de 1 500 m dans les Hautes-Alpes validés par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 05 révisé en 2023. Depuis plusieurs années des observations de perdrix rouge ont été faites au-delà de cette limite altitudinale (pers. comm. OFB). Ces pratiques peuvent engendrer des problèmes génétiques d'hybridation ainsi que sanitaires avec les bartavelles. A l'instar de ce qui se passe dans les départements voisins, **Mme BERNARD-LAURENT** demande une modification du SDGC (ou du plan de gestion cynégétique « petite faune ») lors de la CDCFS de mars 2026 interdisant les lâchers de perdrix rouge sur les communes de présence régulière de la bartavelle et les communes limitrophes, sans fixer de seuil d'altitude.

M. GIRODON (LPO) confirme la possibilité de modification par avenant du SDGC après saisine de la CDCFS.

9.4 Flore Sentinel

Acteur principal de la connaissance et de la gestion de la flore alpine, le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) coordonne via divers programmes, dont Flore Sentinel, nombre de suivis botanique à diverses échelles.

Sur le site Natura 2000, la participation du SMIGIBA aux suivis d'espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE comme la **Serratule à feuille de Chanvre d'eau** permet d'évaluer l'état de conservation de la population. Une nouvelle localisation de l'espèce a pu ainsi être découverte. D'autres espèces végétales patrimoniales bénéficient de cette veille comme le Géranium argenté ou l'Épervière de Chaix dont l'unique station mondiale est située dans les pentes Sud du Massif d'Aurouze.

D'autres protocoles ont également été réalisé notamment sur les **combes à neige** ou sur une station Dévoluarde d'**Arnica**.

9.5 ORCHAMP : Observatoire spatio-temporel de la biodiversité et du fonctionnement des socio-écosystèmes de montagne

Partenaire du programme de recherche ORCHAMP, piloté par le CNRS (LECA) et l'INRAE, le SMIGIBA contribue à la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques de la Zone Atelier Alpes.



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

09 66 44 21 26 - 06 45 14 12 12

ehustache@smigiba.fr

4/6



→ En 2024, le gradient ORCHAMP Dévoluy Nord a été rééchantillonné (photo & bioacoustique, botanique, sol). Un article de référence a également été publié dans les **Comptes Rendus Biologies de l'Académie des Sciences**.

<https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/biologies/articles/10.5802/crbio.165/>

→ En 2026, le gradient ORCHAMP Dévoluy Sud – Montmaur devrait être rééchantillonné.

Plus d'informations sur le site internet : <https://orchamp.osug.fr>

9.6 Sols polygonaux

Le rapport de Claude ALLIER (1979)*, mandaté par la Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN) pour la création d'une réserve naturelle sur le massif d'Aurouze, souligne la présence de sols polygonaux sur le domaine périglaciaire du Plateau de Bure. Afin d'évaluer la présence et la fonctionnalité de ces formations géomorphologiques, le SMIGIBA avec le soutien de partenaires universitaires souhaiterait mettre en œuvre une étude à moyen terme sur cette thématique.

→ **Recherche de financements pour un stagiaire**

* ALLIER C. & al. (1979), Bure Aurouze - Massif du Dévoluy, Rapports scientifiques et guide, Laboratoire de botanique et Écologie Faculté des sciences - Université de Nice, Société Alpine de Protection de la Nature, p.90.

9.7 Comportement spatial des randonneurs sur le Plateau de Bure – Charlotte PERROT (OFB)

Sur la période d'étude, la participation des randonneurs par suivi GPS + questionnaire a été importante. La divagation des personnes hors sentier est très fréquente sur le plateau de Bure, créant des infractions à la réglementation de l'APPB. M. CAZAJOUS (CAF Buëch-Dévoluy) souligne la présence de différents itinéraires pouvant expliquer la présence de randonneurs souvent seuls sur ces secteurs. La mise en place de panneaux réglementaires a certainement contribué à l'information du public et au respect de la réglementation. En 2024, les variations de fréquentation du Plateau de Bure sont probablement liées aux diverses phases de travaux de l'Observatoire d'astronomie. Malgré un faible nombre de chien sur le plateau, peu sont tenus en laisse.

→ En 2026, la poursuite de cette étude va se concentrer sur l'analyse des données 2025 (avant/après signalétique et panneaux d'informations) et l'exploitation d'autres indices (distance parcourue hors sentier, surface impactée en relation avec la sinuosité du trajet, vitesse, ...) ainsi que le croisement des données GPS des randonneurs avec les données GPS des lagopèdes alpins.

10. Communication

En plus d'une communication sur les sites internet (SMIGIBA/Natura 2000 05), de nombreuses sorties (été/hiver) ou conférences sont organisées par le SMIGIBA sur le territoire en lien avec les acteurs du tourisme (Office de Tourisme). Le SMIGIBA a participé à la formation des médiateurs et médiatrices pastorales (CCBD) qui s'avère être une véritable réussite en termes de communication sur les bonnes pratiques et la sensibilisation des enjeux environnementaux auprès du grand public lors de la période estivale.

M. ROCHEYDY (OFB) invite à renforcer les interventions sur la biodiversité du site Natura 2000 afin de sensibiliser les scolaires du Dévoluy via les Aires Terrestres Educatives

→ **Maintien de l'effort de communication**

→ **Programme pédagogique 2025/2026 à développer**

11. Divers

11.1 Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

Depuis 2024 et l'évolution des critères de sélection, la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales concerne 12 communes du site Natura 2000 pour un montant total 2025 de 268 832 €.

Sans réponses au courrier envoyé à l'ensemble des communes du site Natura 2000 sur l'utilisation de cette dotation et la proposition d'accompagnement du SMIGIBA, M. PAVIER indique que ces montants sont intégrés au budget général des collectivités.

→ **Besoin de fléchage de ces financements pour une meilleure prise en compte de la préservation de l'environnement**

11.2 Signalétique Natura 2000

Après analyse des données de Outdoor Vision (<https://outdoorvision.fr/>) depuis 2020, la fréquentation du site Natura 2000 augmente parallèlement au développement des activités de pleine nature. Mme ANCEAU (OFB) confirme que l'ensemble des pratiquants sont en demande d'informations sur les questions environnementales.

→ **Besoin de communication sur Natura 2000 via la délimitation du périmètre du site Natura 2000**

Depuis de nombreuses années, certaines communes ont installé des panneaux à l'entrée des bourgs ou des sites Natura 2000 (ex : Méouge). En l'absence de doctrine nationale spécifique (Mme TETU (Région SUD) « travail en cours de la mission inter réseau Natura 2000 ») et afin de matérialiser les limites du site Natura 2000, plusieurs options peuvent être envisagées (pochoir, panneaux ...).

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10, rue Léon Cornand 05 400 VEYNES

☎ : 09 66 44 21 26 – 06 45 14 12 12

✉ : ehustache@smigiba.fr



⚠ Aucune volonté de matérialiser les limites du site Natura 2000 dans une optique de mise en œuvre d'une nouvelle réglementation mais uniquement à des fins de communication.

Plusieurs points ont été soulevés par l'assistance :

- Cibler les points clés (cf. carte de la présentation),
- Utiliser des matériaux et des techniques adaptés nécessitant un faible entretien,
- Avoir les autorisations des propriétaires ou des collectivités assurant des compétences spécifiques,
- Intégrer un QRcode pour renvoyer vers des informations généralistes,
- Compléter par une communication plus large auprès des socio-professionnels du territoire et vers le grand public,
- Certaines communes, comme souligné par Mme SALETI (Maire de St Julien en Beauchene) seraient prêtes à contribuer financièrement à cette démarche en s'appuyant sur la dotation de soutien au communes pour les aménités rurales,

→ **Vu la validation de l'ensemble des membres présents, M. Pavier propose d'engager un travail sur cette thématique.**

11.3 Opération Grands Cols – Espace Naturel Sensible – Col du Noyer

Des réaménagements d'itinéraires pédestres ont été mis en œuvre par les collectivités afin de réduire les conflits d'usages entre fréquentation et pastoralisme.

Depuis l'été dernier, sur le Col du Noyer, le département des Hautes-Alpes a mis en place un jeu de piste afin d'informer un public familial.

→ **Les premiers retours étant positifs, ce dispositif devrait se pérenniser dans les années à venir.**

⚠ Vérification de l'ouverture des panneaux d'interdiction de circulation (B0) durant la période hivernale

⚠ Avoir de la vigilance sur les tests automobile (« roulage libre ») et reconnaissances de rallye

Rappel : En période hivernale, seuls les militaires du 4^eRCH peuvent utiliser cette portion de route départementale afin d'accéder au Champ de Tir Temporaire du Col du Noyer.

11.4 Réserve Biologique Intégrale du Bois du Chapitre - Petit Buëch – Simon BROCHIER (ONF)

Après un rappel historique de la création de la RBI depuis 1990 jusqu'à son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2021, M. BROCHIER évoque les enjeux de cette forêt patrimoniale (hêtraie-sapinière « subnaturelle ») et les objectifs de connaissance en lien avec les changements climatiques ainsi que les possibilités de déclinaison de préservation aux autres forêts françaises.

→ **En 2026, l'ONF intégrera le SMIGIBA dans le processus de renouvellement du plan de gestion.**

M. ALLEMAND (DDT 05) souligne qu'une partie de la RBI est intégrée dans la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 FR9312004 « Bois du Chapitre ».

→ **Proposition de voir avec l'animateur de la ZPS Natura 2000 d'intervenir lors du copil Natura 2000 de la ZSC FR9301511 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »**

11.5 APPB - Plateau de Bure

Suite à l'amélioration de la signalétique (2024) et au comité de suivi du 09/10/2025 de l'APPB du Plateau de Bure, la DDT 05 va mettre en place **en 2026 un groupe de travail « signalétique »**.

Sans autres questions de l'assistance, M. PAVIER lève la séance autour d'un traditionnel verre de l'amitié.